

COMMUNE DE CONFRANÇON

Arrêté municipal n° 20220825-01

Prononçant la fermeture administrative de l'établissement « Hôtel de Bresse »

LE MAIRE DE CONFRANÇON,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.22122,

Vu le code de la construction et de l'habitat et notamment les articles L.12327 et R12352 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 portant réglementation de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2021 portant création de la commission de sécurité ;

Considérant l'arrêt de l'exploitation commerciale de cet établissement depuis fin janvier 2022, sa mise en vente et le dépôt d'un permis d'aménager en date du 2 décembre 2021 visant à transformer le bâtiment en logements ;

ARRETE

Article 1 – L'établissement « Hôtel de Bresse » relevant de la 5^{ème} catégorie des ERP, sis 587 route du Logis Neuf 01310 CONFRANCON est fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.

Article 2 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - Copie du présent arrêté est transmise

- à Madame la Préfète de l'AIN aux fins d'exercice du contrôle de légalité
- à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie
- à Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours
- à Monsieur le Directeur Départemental des territoires

Fait à Confrançon, le 25 août 2022

Le Maire, Jean-Paul BUELLET

